
**A l'attention des Chefs de concours /
Bureaux d'inscription
Obedience de la CTAMO**

Commande des mentions Obedience – Nouvelles conditions de facturation

Chères et chers sportifs Obedience,

Eu égard aux nouvelles conditions de facturation de notre fournisseur de **mentions Obedience**, la CTAMO vous informe par la présente des **modifications à compter du 01.01.2011**.

Selon les informations du fournisseur, Faude & Huguenin, la commande d'une seule mention à la fois n'atteint pas la valeur minimale de commande fixée à CHF 25.00. Jusqu'à ce jour, ce tarif minimal n'a pas été pris en compte. A compter du mois de janvier 2011, les commandes de ce type seront facturées à ce tarif minimal de CHF 25.00, TVA et frais de port en sus. Toute commande de plus de deux médailles sera facturée comme jusqu'ici.

Ce changement conduit la CTAMO à fixer, pour la première fois, **un prix indicatif conseillé de CHF 30.00** par mention. Comme le stipule le règlement Obedience, les frais liés aux mentions et aux éventuelles médailles spéciales sont à la charge du conducteur.

Nous vous prions de prendre acte de cette modification et nous nous réjouissons de poursuivre notre bonne collaboration.

La CTAMO
Berne, le 07.12.2010